

## Le Conseil général

# s'engage

« Pour préserver la biodiversité et la santé humaine, le Département encourage les mesures d'information et de prévention ainsi que la recherche de solutions alternatives au traitement par pulvérisation à l'insecticide. »

Le Département soutient ainsi les travaux de l'INRA qui teste, avec l'ONF, la mise en place de nichoirs à mésanges, prédateur naturel de la chenille processionnaire ou encore la pose de pièges à phéromone, substance naturellement sécrétée par les papillons femelles de processionnaires pour attirer les mâles en période de reproduction. »

## Contacts utiles

### Conseil général

#### Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

Hôtel du Département  
Rue Viala  
84909 Avignon Cedex 9  
Tél. 04 90 16 15 00

### INRA Unité Expérimentale Forestière Méditerranéenne

Site Agroparc - Domaine Saint Paul  
84914 Avignon cedex 9  
contact@proceSSIONNAIRE.com

### FDGDON 84

417, Chemin de la Castelette  
Quartier Cantarel - B.P. 95  
84147 Monfavet Cedex  
Tél. 04 90 81 11 30  
platanes@fredonpaca.com

Pour les problèmes en forêt :

### Département de la Santé des Forêts Echelon Technique Interrégional Sud-Est - Corse

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche DGAL  
Quartier Cantarel - BP 95  
84143 Monfavet cedex  
dsf.sud-est@agriculture.gouv.fr  
Tél. 04 90 81 11 20

### Office National des Forêts (Agence interdépartementale 84-13)

46, avenue Paul Cézanne  
13098 Aix en Provence cedex 2  
Tél. 04 42 17 57 00

LES BONS GESTES

# Chenilles processionnaires : la marche à suivre

Direction de la Communication - Mars 2012 - imprimé sur papier recyclé.

Pour un avenir durable en  VAUCLUSE  
[www.avenirdurable.vaucluse.fr](http://www.avenirdurable.vaucluse.fr)

Avec le Conseil général, mobilisons-nous pour un développement plus équilibré et plus durable de notre territoire.



[www.avenirdurable.vaucluse.fr](http://www.avenirdurable.vaucluse.fr)

Conseil Général

Conseil Général

[vaucluse.fr](http://vaucluse.fr)





## Des nids et des chenilles, en quelles saisons ?



La chenille processionnaire du pin est un insecte commun dans nos régions méditerranéennes. Elle s'attaque surtout aux pins, parfois aux cèdres. L'été, les papillons femelles déposent leurs œufs sous forme de manchon, petit cylindre de couleur brun clair confectionné autour de 2 ou 3 aiguilles de pin accolées.



En septembre, 30 à 40 jours après la ponte, chaque manchon donne naissance à une colonie de 200 chenilles en moyenne, qui vont rester groupées durant toute la durée de leur développement.

Les chenilles s'alimentent de préférence la nuit, la journée elles se regroupent dans les nids de soie qu'elles ont tissés. Au fur et à mesure de l'épuisement de la nourriture, elles se déplacent, abandonnant les légers nids temporaires pour confectionner, en novembre, leur nid d'hiver, bien exposé au soleil.

A la fin de l'hiver (février-mars), les chenilles quittent l'arbre en procession à la recherche d'un sol chaud et meuble pour s'enfouir à quelques centimètres de profondeur. Là, après avoir tissé un cocon, elles se «chrysalident» pour donner de nouveaux papillons l'été suivant.



Crédit photo INRA



## On dit que c'est dangereux ?

En effet, le danger des chenilles processionnaires provient de leur multitude de poils urticants. Ces poils se détachent facilement et restent en suspension dans l'air ambiant. Ils sont virulents plusieurs mois après la disparition des chenilles, notamment dans les nids qu'elles ont occupés.

### Les risques

**Pour l'homme** : les affections dues à ces poils se caractérisent sur la peau par des plaques rouges, parfois avec des cloques et accompagnées de démangeaisons plus ou moins importantes et qui peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours. Dans les yeux, les poils peuvent provoquer des lésions oculaires parfois très graves. Chez les personnes présentant des difficultés respiratoires, des allergies violentes peuvent se produire. Les petits enfants sont particulièrement exposés à ces risques. En cas de symptôme, consulter immédiatement.

**Parmi les animaux**, les chiens et les chevaux sont particulièrement vulnérables, en cas d'affections liées au contact avec ces chenilles, n'hésitez pas à consulter un vétérinaire.

## En cas de contact, que faire ?

En cas de lésions buccales, et particulièrement chez les jeunes enfants, il est nécessaire de pratiquer un nettoyage immédiat de la bouche avec un gant humide, et de demander une consultation en urgence.

Le contact du venin de la chenille processionnaire avec l'œil exige un rinçage immédiat à l'eau claire, pendant quelques minutes.



## Les bons gestes, en balade

Ne pas toucher les chenilles. Sous les forêts de pins en hiver ou au printemps un jour de vent, soyez vigilants !

## dans le jardin

### L'été

Les observateurs avertis, peuvent agir précocement en supprimant les pontes (arracher manuellement les manchons et les écraser) ou en piégeant les papillons.

### L'automne et l'hiver

Vous pouvez supprimer les nids de chenilles processionnaires qui se trouvent encore dans vos pins avant fin février. Il faut porter des gants, un masque et des habits protecteurs et agir de jour, quand les chenilles sont dans les nids. On peut couper les rameaux atteints avec un sécateur ou un échenilloir. Brûlez ou enterrez les nids. Cependant veillez à ne pas couper le rameau sommital d'un pin, car cela provoquerait la formation d'une fourche. Depuis peu, de nouveaux modèles de pièges à chenilles sont disponibles sur le marché. Il est aussi possible de traiter les arbres pendant la saison où les chenilles mangent les aiguilles, avec un insecticide spécifique à base de *Bacillus Thuringiensis* (BT) que l'on trouve dans le commerce.

## arbres et la forêt ?

Pas vraiment, car les chenilles ne consomment que les aiguilles et, une défoliation, même totale, ne provoque pas la mortalité des arbres atteints. Affaiblis, ces arbres peuvent tout de même être plus sensibles aux attaques d'autres ennemis.



L'avis du spécialiste

« Leur fort caractère urticant peut provoquer d'importantes réactions allergiques. »